



PRÉFET DE L'ESSONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE JUINE AU DROIT DU MOULIN DE SAINT-DENIS SUR LA COMMUNE DE SACLAS, PRÉSENTÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE JUINE ET SES AFFLUENTS (S.I.A.R.J.A.)

ENQUÊTE du lundi 13 décembre 2021 (8h00) au vendredi 14 janvier 2022 inclus (16h00)
soit 33 jours consécutifs

arrêté n°2021.PREF/DCPPAT/BUPPE/259 du 10 novembre 2021

PROJET : le projet concerne l'arasement et l'équipement du vannage sur le cours de la Juine alimentant le bief du moulin de Saint-Denis. L'équipement de l'ouvrage s'accompagne de la remise de la majeure partie des débits en fond de vallée.

CONSULTATION : la demande d'autorisation environnementale et la demande déclaration d'intérêt général ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- 1/ **Mairie de Saclas** : (siège de l'enquête) 19 rue de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, à savoir :
- le lundi et le mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
 - le mardi et le jeudi : de 8h00 à 12h00,
 - le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 ;
 - le samedi : de 8h00 à 12h00.

Ces horaires peuvent être éventuellement modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées à la COVID-19.

2/ Sur le site internet des services de l'État en Essonne :

www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquêtes-publiques/Eau/Autres-autorisations/JUINE-SACLAS-SIARJA

Un poste informatique sera disponible en mairie de Saclas.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Pierre-Yves NICOL, technicien territorial en retraite.
Mairie de Saclas :

- Lundi 13 décembre 2021 de 14h00 à 17h00,
- Samedi 8 janvier 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 14 janvier 2022 de 13h00 à 16h00

Toutes les mesures sanitaires seront prises pour assurer la réception du public.

Demande d'information : M. Jérôme GREFFEUILLE – responsable de la cellule « Rivières et Zones humides » au S.I.A.R.J.A. –
Tél : 01 64 94 58.93

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant l'enquête :

- sur le registre d'enquête papier en mairie de Saclas,
- sur le **registre dématérialisé** accessible en mairie de Saclas ou sur le site internet www.essonne.gouv.fr mentionné ci-dessus,
- reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,
- adressées au commissaire enquêteur :
 - par courrier envoyé en mairie de Saclas, siège de l'enquête, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
 - par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 14 janvier 2022 avant 16h00 à l'adresse suivante : pref91-juinesaclas@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, en mairie de Saclas, à la préfecture et à la sous-préfecture d'Etampes.

DÉCISION : le Préfet prendra par arrêté une décision autorisant ou refusant la réalisation du projet et une décision déclarant ou refusant l'intérêt général de l'opération après information, et éventuellement consultation, du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.